

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 26 juin 2019

N° 28

Objet : Participation au suivi et à l'évaluation de deux dispositifs pilotes de compostage de proximité

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

Etaient présents :

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno
AUBERT Serge
AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LEJOSNE Patrick,
MUNOZ MALDONADO Julien
NICOLSI Philip,
PAYAN Claude
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,
RONDEAU Daniel
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E. Ingalco.com

99_DE-004-200867437-20190626-28_26062019

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 46 paragraphe (e) ;

Vu le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 ;

Au regard de la démarche menée par Provence-Alpes Agglomération pour prévenir et réduire les déchets, il est proposé dans le cadre du programme LEADER, de soutenir la mise en place sur Château-Arnoix Saint-Auban de 2 plateformes pilotes de compostage de biodéchets.

La première plateforme sera installée en établissement autonome, dans l'enceinte du restaurant scolaire de Saint-Auban, la seconde située près de la Place du Commerce sera encadrée par l'association Point Rencontre et correspondra à une plateforme de compostage de quartier destinée aux foyers situés à proximité de la plateforme.

En 2017, la collecte des biodéchets en pied d'immeuble et en milieu scolaire et leur compostage par le réseau Compost'ère à Digne-les-Bains a permis de détourner 22 tonnes de biodéchets des ordures ménagères en évitant le coût de leur traitement à la collectivité (soit une économie de 5 500 euros).

Afin d'atteindre l'objectif de tri à la source des biodéchets d'ici 2025, il s'agit d'essayer ces dispositifs de compostage, indispensables à la prévention des déchets.

Il est proposé de réaliser un suivi et une évaluation de l'opération, et ce à partir de janvier 2020 (Cf. Conventions).

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER la participation au suivi et à l'évaluation de deux dispositifs pilotes de compostage de proximité, à partir de Janvier 2020.
- D'AUTORISER Madame la Présidente à effectuer les démarches afférentes, et à signer les documents contractuels et notamment les conventions avec les partenaires dont les projets sont joints en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/08/2019

Agglo. inter. Alpes - Provence

99_EC-004-200067407-20190026-28_28082019